



**Comité spécial sur l'élaboration d'une convention
contre la criminalité transnationale organisée**

Onzième session
Vienne, 2-27 octobre 2000

**Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des
travaux**

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la onzième session du Comité spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Finalisation et approbation de l'instrument juridique international additionnel contre le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants.
4. Finalisation et approbation de l'instrument juridique international additionnel contre le trafic et le transport illégaux de migrants.
5. Finalisation et approbation de l'instrument juridique international additionnel contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.
6. Concordance entre les trois instruments juridiques internationaux additionnels et avec la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, telle qu'approuvée par le Comité spécial à sa dixième session.
7. Projet de résolution sur l'adoption de la Convention et de ses Protocoles additionnels pour examen et suite à donner par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session: amendements requis pour l'adoption des protocoles.
8. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa onzième session.

Annotations

1. Ouverture de la onzième session du Comité spécial

La onzième session du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée s'ouvrira le lundi 2 octobre 2000 à 10 heures.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

À sa dixième session, tenue à Vienne du 17 au 28 juillet 2000, le Comité spécial a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et d'organisation des travaux de sa onzième session (A/AC.254/L.230/Add.4). Ayant finalisé et approuvé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, il a décidé qu'il consacrerait sa onzième session à la finalisation et à l'approbation des trois instruments juridiques internationaux additionnels à la Convention afin que l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 56/126 du 17 décembre 1999, en soit saisie à sa cinquante-cinquième session pour adoption.

Les ressources allouées au Comité spécial à sa onzième session lui permettront de tenir deux séances plénières par jour avec interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU.

Le projet d'organisation des travaux joint en annexe au présent document donne des précisions sur les séances plénières de la onzième session du Comité spécial.

3. Finalisation et approbation de l'instrument juridique international additionnel contre le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants

Par sa résolution 53/111 du 9 décembre 1998, l'Assemblée générale décidait de créer un comité spécial chargé, notamment, d'examiner l'élaboration d'instruments internationaux de lutte contre le trafic de femmes et d'enfants, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, et le trafic et le transport illicites de migrants, y compris par voie maritime, et priait le Comité spécial de tenir notamment compte, dans ses travaux, des résolutions 1998/18, 1998/19 et 1998/20 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1998.

Par sa résolution 54/126, l'Assemblée générale priait le Comité spécial de poursuivre ses travaux, conformément aux résolutions 53/111 et 53/114 du 9 décembre 1998, et de les intensifier afin de les achever si possible en 2000, ainsi que de prévoir suffisamment de temps pour la négociation des projets de Protocoles additionnels à la Convention, afin de se donner de meilleures chances d'achever les protocoles en même temps que le projet de Convention.

Par cette même résolution, l'Assemblée générale décidait que l'instrument juridique international additionnel que le Comité spécial élaborait concernant le trafic de femmes et d'enfants porterait sur le trafic de tous les êtres humains, et spécialement les femmes et les enfants, et priait le Comité spécial de remanier en conséquence le projet y relatif.

À ses deuxième et quatrième sessions, le Comité spécial a effectué une première lecture des articles 1 à 7 du projet de Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants. À sa sixième session, il a achevé sa première lecture du projet, en tenant compte des débats qui avaient eu lieu lors des consultations informelles tenues au cours de cette session concernant les dispositions communes au projet de Convention et aux projets de Protocoles. À sa septième session, il a consacré les consultations informelles tenues du 18 au 21 janvier 2000 à l'examen du projet de Protocole et des dispositions communes à cet instrument et à l'instrument juridique international additionnel contre le trafic et le transport illégaux de migrants. À sa neuvième session, tenue du 5 au 16 juin 2000, le Comité

spécial a procédé à une deuxième lecture des articles 1 à 7 et 9 *bis*, et il a arrêté le libellé des paragraphes 1, 2, 4, 5 et 6 de l'article 4, celui des articles 5 et 5 *bis* (supprimé), celui des paragraphes 1, 2 et 4 de l'article 6 et celui des articles 7 et 9 *bis*.

Documentation

Projet révisé de Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants (A/AC.254/4/Add.3/Rev.7)

Projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/4/L.230/Add.1).

Propositions et contributions (A/AC.254/5/Add.28)

4. Finalisation et approbation de l'instrument juridique international additionnel contre le trafic et le transport illégaux de migrants

À ses première, quatrième et sixième sessions, le Comité spécial a examiné en première lecture le projet d'instrument juridique international additionnel contre le trafic et le transport illégaux de migrants. À sa sixième session, ainsi que lors des consultations informelles tenues lors de sa septième session, il a examiné les dispositions qui pourraient être communes à ce projet de Protocole et à celui contre le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants. À sa huitième session, il a achevé sa deuxième lecture des articles 2 à 5 et, lors des consultations informelles tenues à sa neuvième session, il a procédé à un nouvel examen des articles 7 à 13, qui devaient encore être approuvés en séance plénière.

Documentation

Projet révisé de Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/4/Add.1/Rev.6)

Projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/4/L.230/Add.1).

Propositions et contributions (A/AC.254/5/Add.27)

Documents d'information

Circulaire de l'Organisation maritime internationale sur les mesures intérimaires visant la lutte contre les pratiques dangereuses liées au trafic ou au transport de migrants par mer (A/AC.254/CRP.3)

5. Finalisation et approbation de l'instrument juridique international additionnel contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions

À ses première et troisième sessions, le Comité spécial a effectué une première lecture du projet d'instrument juridique international contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. À sa cinquième session, il a procédé à une deuxième lecture des articles 2 à 5 et 8 de ce projet. À sa septième session, il a poursuivi l'examen des articles 2 et 8, procédé à une deuxième lecture des articles 9 à 14, 17, 18 et 18 *bis*, et reporté l'examen des articles 15, 15 *bis*, 16 et 19 à 24, dans l'attente de la finalisation du texte correspondant dans le projet de Convention.

Documentation

Projet révisé de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/4/Add.2/Rev.5)

Projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/4/L.230/Add.1)

Propositions et contributions (A/AC.254/5/Add.29)

Documents d'information

Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (A/AC.254/CRP.1)

6. Concordance entre les trois instruments juridiques internationaux additionnels et avec la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, telle qu'approuvée par le Comité spécial à sa dixième session

À sa dixième session, le Comité spécial a décidé qu'il examinerait les trois instruments juridiques internationaux additionnels pour s'assurer de leur cohérence du point de vue terminologique; pour s'assurer de la cohérence entre les trois textes en termes de terminologie et de structure; pour s'assurer de la cohérence de ces trois instruments avec la Convention; et pour s'assurer de la cohérence des textes de chaque instrument dans les six langues officielles. Après l'expérience concluante de la dixième session, le Comité spécial voudra peut-être confier ce travail, ainsi que d'autres tâches identifiées lorsqu'il étudiera chaque instrument, à un groupe de travail sur la concordance, les résultats des travaux de celui-ci lui étant soumis pour examen final.

7. Projet de résolution sur l'adoption de la Convention et de ses Protocoles additionnels pour examen et suite à donner par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session: amendements requis pour l'adoption des Protocoles

À sa dixième session, le Comité spécial a approuvé un projet de résolution dont l'Assemblée générale sera saisie, à sa cinquante-cinquième session et par lequel elle adopterait le projet de Convention tel qu'oralement modifié (A/AC.254/L.230/Add.3), étant entendu que les parties de cette résolution portant sur l'adoption des trois instruments juridiques internationaux additionnels auraient besoin d'être revues une fois lesdits instruments finalisés et approuvés par le Comité spécial.

8. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa onzième session

Le Comité spécial adoptera un rapport sur les travaux de sa onzième session, dont le projet sera établi par le Rapporteur.

Annexe

Projet d'organisation des travaux de la onzième session du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée, qui doit se tenir à Vienne du 2 au 27 octobre 2000

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Titre ou sujet</i>
Lundi 2 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	1	Ouverture de la onzième session du Comité spécial
		2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
		3	Finalisation de l'instrument juridique international additionnel contre le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants: articles 1 à 2 <i>bis</i>
Mardi 3 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat: articles 2 <i>bis</i> (le cas échéant), 3 et 4
Mercredi 4 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat: articles 5 à 7
Jeudi 5 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat: articles 8 à 10
Vendredi 6 octobre	10 heures-13 heures	3	Poursuite et clôture du débat: articles 11 et 13 à 20 et préambule
	15 heures-18 heures	3	Approbation de l'instrument juridique international additionnel contre le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants
Lundi 9 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	4	Finalisation de l'instrument juridique international additionnel contre le trafic et le transport illégaux de migrants: articles 1 à 3 <i>bis</i>
Mardi 10 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	4	Poursuite du débat: articles 4 à 6
Mercredi 11 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	4	Poursuite du débat: articles 7 à 7 <i>ter</i> et 7 <i>quinqies</i>
Jeudi 12 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	4	Poursuite du débat: articles 8 à 13

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Titre ou sujet</i>
Vendredi 13 octobre	10 heures-13 heures	4	Poursuite et clôture du débat: articles 14 à 22 et préambule
	15 heures-18 heures	4	Approbation de l'instrument juridique international additionnel contre le trafic et le transport illégaux de migrants
Lundi 16 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	5	Finalisation de l'instrument juridique international additionnel contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions: articles 1, 4 <i>bis</i> , 6, 7, 19 à 24, 2 (alinéa b)), 4 et 5 (par. 1 d))
Mardi 17 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	5	Poursuite du débat: articles 3, 2, 5, 8 et 9
Mercredi 18 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	5	Poursuite du débat: articles 11, 18 <i>bis</i> , 10 et 12
Jeudi 19 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	5	Poursuite du débat: articles 14, 17, 15, 16, 18, 15 <i>bis</i> et 0
Vendredi 20 octobre	10 heures-13 heures	5	Poursuite et clôture du débat: préambule et éventuelles questions en suspens
	15 heures-18 heures	5	Approbation de l'instrument juridique international additionnel contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions
Lundi 23 octobre- mardi 24 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	6	Concordance entre les trois instruments juridiques internationaux additionnels et avec la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, telle qu'approuvée par le Comité spécial à sa dixième session
Mercredi 25 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	6	Concordance entre les trois instruments juridiques internationaux additionnels

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Titre ou sujet</i>
Vendredi 27 octobre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	6	Poursuite et clôture du débat: éventuelles questions en suspens
		7	Projet de résolution sur l'adoption de la Convention et de ses Protocoles additionnels pour examen et suite à donner par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session: amendements requis pour l'adoption des Protocoles
		8	Examen et adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa onzième session
